

**VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 5 mars 2024**

Date de convocation 12/02/24	Président: M. Xavier ODO
Nombre de membres : ▶ en exercice: 13 ▶ présents : 10 ▶ suffrages exprimés :12	Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire. Présents : Mme Isabelle GAUTELIER - M. Guillaume MOULIN - Mme Najoua AYACHE - Mme Marie Claude MASSON - Mme Pia BOIZET - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - Mme Dominique GERBES - M. Michel ANDRE - Mme Sandra YOUSSEF Procurations: M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER Mme Irène DARRE à Mme Najoua AYACHE Excusé(e)s : Mme Arlette PAGO

OBJET : Rapport d'orientation Budgétaire 2024

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 modifié,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation est retracée dans une délibération,

Depuis le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Ceci implique donc le vote de l'assemblée délibérante.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et de moyens financiers.

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le DOB doit s'appuyer sur un rapport (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Le ROB 2024 du CCAS présente les principales orientations sociales du CCAS en lien étroit avec le Budget de la Ville.

Le ROB du CCAS s'inscrit donc dans les mêmes contextes économiques, législatifs et fiscaux et il est soumis aux mêmes contraintes que le DOB présenté en CM.

CONTEXTE

Le contexte économique et social reste incertain pour cette année. En effet, le projet de loi de finances 2024 souligne que «2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêts et des incertitudes géopolitiques majeures» Le conflit Russie-Ukraine et plus récemment, la dégradation du conflit Israélo-palestinien participent à un climat international fragile.

Selon l'INSEE, l'inflation devrait continuer à reculer en 2024, ce qui pourrait permettre une légère hausse du pouvoir d'achat des ménages français. Cependant, les prix ne retrouveront sans doute pas leur niveau d'avant, les plus précaires resteront donc impactés par la situation.

Le ralentissement de l'économie pousse les entreprises à freiner les embauches. De plus, la réforme des retraites engage les salariés à rester 2 ans de plus à leur poste.

Ces deux éléments poussent la banque de France à programmer une sensible hausse du chômage durant l'année 2024.

Ce contexte instable en France aura, bien entendu, un impact plus localement sur les grignerots. Le CCAS devra donc rester en veille et s'adapter aux demandes et aux besoins des plus fragiles.

Budget- Dépenses de fonctionnement

Les principaux points de dépenses du CCAS concernent :

Les aides financières :

Au vue du contexte économique pouvant déséquilibrer le budget des plus précaires, il paraît évident de maintenir le montant des aides allouées par le CCAS. Le montant des chèques services attribués dans le cas des demandes urgentes d'aides alimentaires sera lui, réévalué par rapport à 2023 qui avait nécessité une commande supplémentaire sur le dernier trimestre.

Le portage de repas :

le marché a été renouvelé en mars 2023 pour 3 ans. Les bénéficiaires sont satisfaits de la prestation. Du fait, une légère augmentation a été constatée sur cette fin d'année. Les prévisions pour 2024 ont donc été revues à la hausse afin de pallier à d'éventuelles inscriptions supplémentaires.

Les actions à destination de la population :

→ En prévision pour 2024, en lien avec l'épicerie sociale et solidaire, il est prévu des ateliers sur la précarité énergétique afin de sensibiliser aux éco gestes, le public de l'épicerie mais aussi, plus

largement, les personnes suivies par le CCAS et rencontrant des difficultés au niveau de la gestion de leur budget.

→ Pour les seniors, le maintien des activités gym douce et sophrologie mais aussi des temps de convivialité et d'échange permettant de lutter contre l'isolement : renouvellement du goûter du printemps au mois de mai, organisation d'un séjour aux Issambres début juin qui devrait réunir 45 personnes, semaine bleue qui se déroulera cette année du 30 septembre au 4 octobre, avec divers ateliers et une sortie à la journée, festivités de Noël.

Les coûts importants des matières premières mais aussi des transports en autocar lorsqu'ils sont nécessaires, sont à prendre en compte dans la construction du budget 2024.

→ D'autres actions à destination des aidants (soirée des aidants) ou en lien avec l'association « courir pour elles » (randonnée) devraient être renouvelées cette année

Les subventions associatives et partenariales :

Le CCAS poursuit son soutien aux associations du territoire relevant du domaine social ou assimilé en leur attribuant une subvention annuelle

De plus, dès 2024, le CCAS va prendre en charge une partie du poste de coordinateur du CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) dans le cadre d'une convention tripartite entre l'ARHM, les villes de Givors et de Grigny.

Le PRE (Programme de Réussite Éducative) :

Ce dispositif, en place depuis quelques années sur Grigny, permet aux enfants en difficulté scolaire et à leurs familles, d'être soutenus afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Pour cette année scolaire 2023/2024, les enfants continueront à bénéficier de séances de musique, d'ateliers à la ludothèque ainsi que de sophrologie.

Les frais de personnel :

L'effectif du CCAS ne devrait pas changer en 2024. 5 agents le composent : une responsable ambition humaine et solidaire, une responsable du CCAS, une coordinatrice PRE, une assistante ambition humaine et solidaire et un animateur transport.

A noter cependant que les rémunérations vont sensiblement augmenter en 2024 étant donné la majoration du point d'indice de 5 points.

Budget- Dépenses d'investissement

Le CCAS a finalement assez peu de besoin en terme d'investissement, un nouveau véhicule ayant été acheté en 2022.

Cependant, l'achat de matériel est prévu à la fois pour l'activité gym douce des seniors, les ateliers pour adultes à la salle Snoezelen ainsi que d'éventuels instruments de musique pour les enfants du PRE.

Budget-Recettes

Les recettes du CCAS sont, pour certaines activités proportionnelles aux dépenses engagées : atelier gym douce, sophrologie. Elles sont aussi issues du portage de repas.

Mais l'essentiel des recettes proviennent des subventions perçues :

-Une subvention PRE qui devrait être légèrement supérieure à 2023 : 20000€

-Une subvention de la ville qui sera, elle aussi, supérieure aux années précédentes et qui s'élèvera à 240000€ afin de pouvoir accompagner tous les grignerots et de soutenir le plus efficacement possible les plus fragiles.

Le ROB 2024 est présenté au Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS

Prend acte du Débat d'orientation Budgétaire

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 12 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.